

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en la salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Nombre de délégués participant au vote : 15

Titulaires présents :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE, Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline VERMOSEN (pouvoir de Michaël DAVID)

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Daniel GARNIER, Damien LE BRESTEC, Jacqueline LE TEXIER, Daniel MOULIN

Suppléants présents :

Elus Couffé : MBILEMBI BOMODO Eugénie, Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL (pouvoir de Maurice PERRION), Anita MENET

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Aurélie AUDRAIN, Michaël DAVID (pouvoir à Céline VERMOSEN),

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL)

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE, Didier PICAT

Elus Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie VASSAULT DUVAL

Elus Mouzeil : Benoît DESORMEAUX, Marina JULIENNE, Marie RAFFIN, Nathalie TRUN

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

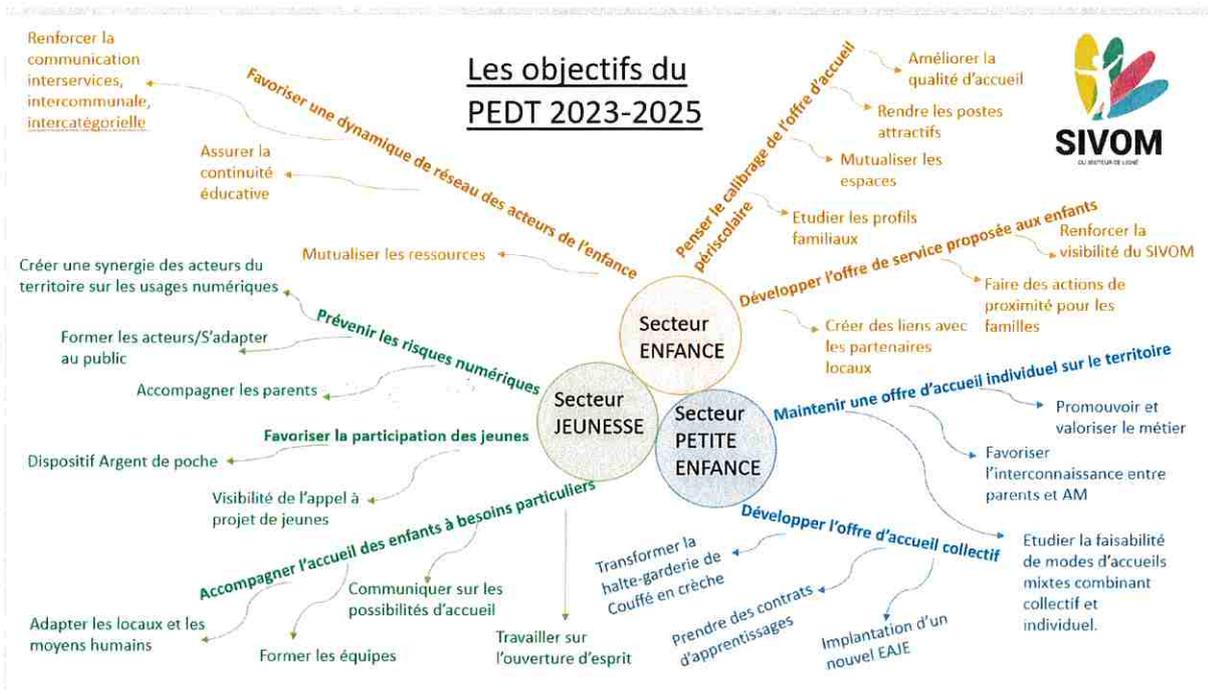
N°21.06.2023-06 ADOPTION DU NOUVEAU PEDT

Madame la Présidente explique que le Projet Educatif de Territoire (PEdT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, ainsi que, dans la mesure du possible, dans le temps extrascolaire, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT du SIVOM a été renouvelé cette année pour une durée de 3 ans. Il couvre les années 2023 à 2025 pour l'accueil de l'enfant de 0 à 18 ans :

- au sein d'une structure d'accueil du jeune enfant ou un accueil collectif de mineurs placée sur le secteur SIVOM
- au domicile d'une assistante maternelle agréée ou au sein d'une MAM
- au sein d'un restaurant scolaire d'une des 4 communes du secteur, hors collèges.

Plusieurs axes stratégiques et objectifs ont été définis lors de soirées collectives entre élus, professionnels et partenaires éducatifs



Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 15	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- D'approuver le nouveau PEdT 2023-2025 et ses annexes joints à la présente délibération,
- D'autoriser la présidente à signer la convention PEdT et son avenant propre au Plan Mercredi

Pour extrait conforme aux registres

La Présidente,
 Anne-Marie CORDIER

SIVOM du Secteur de Ligné
 3 place de la Perrière
 44350 LIGNÉ
 Tél : 02 51 12 20 04
 sivoiligne@orange.fr

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :